

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : MARIE-CLAUDE FARRELL

<https://www.cadre21.org/membres/8e44839dc46e6efea2950fc9>

Date d'obtention : 2020-11-02 18:56:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une définition plus claire des rôles des différents partenaires.

L'importance de la qualité des interventions pour ne pas nuire au processus judiciaire s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il s'agissait surtout d'un rappel des différents rôles que nous devons jouer en cas de dénonciation. En tant que direction d'école secondaire, j'avais déjà une bonne idée de celui-ci mais un rappel est toujours bon !

J'aurais le réflexe de me référer aux outils présentés, surtout l'aide-mémoire et la grille d'évaluation d'incident.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Traiter la situation en priorité. Être à l'écoute. Prendre le temps de poser les bonnes questions (évaluation adéquate de l'incident). Prendre un temps d'analyse et réflexion et faire les suivis nécessaires auprès du service de police.